

Règles générales sans lesquelles aucun péché ne sera réellement mortifié – 1^{ère} partie

7^e sermon sur 14
Série de 14 sermons sur la mortification du péché chez le croyant
Prédication à l'Église Réformée Baptiste de Rouyn-Noranda
Mercredi le 5 septembre 2012
Par : Marcel Longchamps

Texte : Romains 8 : 13

Proposition : 1) Comprendre les règles générales pour mortifier le péché

INTRODUCTION

Dans le sermon précédent, nous avons développé le **ce que ce n'est pas** de mortifier le péché :

- 1) Ce n'est pas l'éradiquer, le tuer ou le déraciner complètement et définitivement.
- 2) Ce n'est pas le dissimuler (dans ses formes extérieures et visibles seulement). C'est aussi s'occuper de ses formes intérieures (Dieu voit la corruption intérieure aussi).
- 3) Ce n'est pas acquérir une nature tranquille, pondérée, réfléchie et tranquille.
- 4) Ce n'est pas détourner ou dévier le péché pour le remplacer par un autre.
- 5) Ce n'est pas conquérir temporairement et occasionnellement un péché. Ce n'est pas non plus se repentir momentanément lorsque Dieu nous envoie un jugement ou un châtement pour ensuite replonger dans son péché aussitôt que le Seigneur a accordé une miséricorde et une suspension de son châtement.

Revoyons brièvement le fil conducteur des 14 sermons du puritain John Owen :

Ce que nous avons déjà étudié :

Dans le premier sermon, John Owen avait établi la fondation concernant la doctrine de la mortification du péché dans la vie du croyant en nous expliquant le verset Romains 8 : 13b. Il avait noté cinq (5) choses :

- . Que la mortification du péché est un commandement et un devoir
- . Que c'était pour les véritables et authentiques chrétiens seulement;
- . Qu'il y avait une promesse de rattachée à la pratique de ce devoir : une promesse de vie spirituelle vigoureuse, forte et victorieuse;
- . Que seul le Saint-Esprit peut être la cause efficace de la mortification
- . Qu'il y a conditionnalité dans le processus.

Dans le deuxième sermon, on a expliqué que la mortification du péché est absolument nécessaire même chez le plus mature des chrétiens et que cette pratique se devait d'être constante et quotidienne durant toute leur vie terrestre.

Dans le troisième sermon, nous avons élaboré davantage sur le rôle du Saint-Esprit comme moyen unique et efficace de mortifier le péché.

Dans le quatrième sermon, nous avons discuté de la promesse de vie rattachée au devoir et à la pratique de la mortification.

. Dans les cinquième et sixième sermon, nous avons appris ce que signifie mortifier un péché (de quelque nature que ce soit) d'abord dans ses aspects négatifs (comment ne pas le faire) dans le sermon 5 et ensuite dans ses aspects positifs (comment le faire) dans le sermon 6.

Voyons maintenant ce que nous verrons à compter d'aujourd'hui :

. Dans les sermons 7 et 8, nous verrons les **principes généraux** et les règles pour la mortification du péché.

. Dans les sermons 9 à 13, nous étudierons et énumérerons les **9 principes spécifiques** expliquant en détails ce que nous pouvons déduire des principes généraux.

. Dans le sermon 14, nous élaborerons davantage sur la signification de la foi en Christ et en le Saint-Esprit pour la mortification du péché.

Dans ce septième sermon, nous étudierons donc principes généraux et les règles pour l'authentique mortification du péché :

I) PREMIER PRINCIPE : SEUL UN CHRÉTIEN RÉGÉNÉRÉ ET ENTÉ EN CHRIST PEUT MORTIFIER EFFICACEMENT LE PÉCHÉ

Seule une personne qui a été régénérée (née d'en haut ou de nouveau) par le Saint-Esprit et entée (en anglais : « truly ingrafted into Christ ») en Christ peut pratiquer la mortification biblique. Pour comprendre le sens du mot « enté », nous pouvons utiliser l'image des branches et de l'arbre utilisé par le Seigneur.

Jean 15 : 4-5

4 Demeurez en moi, et je demeurerai en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure attaché au cep, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi.

5 Je suis le cep, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit, car sans moi vous ne pouvez rien faire.

Ce principe est d'une importance capitale : seulement les authentiques croyants (et non pas les professants) pourront mortifier le péché.

Rappelons que John Owen base toute sa série de sermon sur Romains 8 : 13. Relisons le passage et prenons conscience que le contexte est clair : Paul parle à des croyants (verset 1 : « ceux qui sont en Jésus-Christ »).

Romains 8 : 1-13

1 Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.

2 En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

3 Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, -Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché,

4 et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.

5 Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'esprit s'affectionnent aux choses de l'esprit.

6 Et l'affection de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'esprit, c'est la vie et la paix ;

7 car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas.

8 Or ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu.

9 Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas.

10 Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice.

11 Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.

12 Ainsi donc, frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair.

13 Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez.

Qui devrait pratiquer la mortification ?

Colossiens 3 : 5

5 Faites donc mourir les membres qui sont sur la terre, l'impudicité, l'impureté, les passions, les mauvais désirs, et la cupidité, qui est une idolâtrie.

Le contexte (v.1 à 4) est extrêmement clair et limpide :

1 Si donc vous êtes ressuscités avec Christ, cherchez les choses d'en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu.

2 Affectionnez-vous aux choses d'en haut, et non à celles qui sont sur la terre.

3 Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Christ en Dieu.

4 Quand Christ, votre vie, paraîtra, alors vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire.

Les irrégénérés peuvent parfois sembler pratiquer une forme de mortification, de mépris des valeurs du monde, de renoncement à soi-même et de conquête de leurs passions pécheresses. Nous pouvons citer les exemples des philosophes de l'antiquité tels que Sénèque, Platon, Socrate et Aristote. Cependant, lorsque nous examinons en détail leurs vies à la lumière des Saintes Écritures, nous constatons que leur supposée mortification peut se comparer à une personne qui peint le soleil sur une pancarte : il ne dégage ni chaleur ni lumière. Il ne peut y avoir de mort au péché sans Christ. Les inconvertis ne cherchent que leur justice-propre :

Romains 10 : 1-4 (Paul en parlant des juifs)

1 Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés.

2 Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence:

3 ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu ;

4 car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient.

La conversion doit précéder la mortification :

Prenons l'exemple de Pierre dans le livre des Actes lorsque les juifs entendirent son sermon sur la nécessité de se convertir et qu'ils eurent été convaincus de péché. Pierre ne leur demanda pas de mortifier tel ou tel péché mais il les conduisit à Christ :

Actes 2 : 37-38

37 Après avoir entendu ce discours, ils eurent le cœur vivement touché, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ?

38 Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

Tenter de mortifier le péché sans la régénération et l'authentique foi en Christ suit invariablement le chemin suivant : le pécheur se séduit lui-même, il s'endurcit et se dirige tout droit vers la perdition éternelle.

II) DEUXIÈME PRINCIPE : LA MORTIFICATION EST UNE ŒUVRE DE LA FOI

C'est par la foi que le cœur peut être purifié :

Actes 15 : 8-9 (parlant de la conversion des païens)

8 Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous ;

9 il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi.

1 Pierre 1 : 17-22

17 Et si vous invoquez comme Père celui qui juge selon l'œuvre de chacun, sans acception de personnes, conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre pèlerinage,

18 sachant que ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous aviez héritée de vos pères,

19 mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache,

20 prédestiné avant la fondation du monde, et manifesté à la fin des temps, à cause de vous,

21 qui par lui croyez en Dieu, lequel l'a ressuscité des morts et lui a donné la gloire, en sorte que votre foi et votre espérance reposent sur Dieu.

22 Ayant purifié vos âmes en obéissant à la vérité pour avoir un amour fraternel sincère, aimez-vous ardemment les uns les autres, de tout votre cœur,

III) DES DEUX PRINCIPES PRÉCÉDENTS DÉCOULENT LA PREMIÈRE RÈGLE : VOUS DEVEZ AVOIR UN INTÉRÊT EN CHRIST

Cette condition préalable est essentielle. Aucun péché ne peut être réellement mortifié sans la foi en la personne et l'œuvre de Christ tel que défini dans les Saintes Écritures.

Cette condition peut cependant soulever certaines objections :

a) Devrons-nous alors laisser les païens qui sont conscients de leurs péchés continuer leurs vies dissolues et remplies de péché?

Réponse :

1. Nous devons toujours dénoncer toutes les formes de péchés. Cependant, nous devons nous rappeler que le but ultime n'est pas la dénonciation du péché en soi mais bien de les amener à Christ. Dieu peut nous utiliser pour être « la lumière du monde et le sel de la terre ». L'enseignement et la prédication de la Parole de Dieu est puissante pour restreindre le péché même chez les incroyants.

2. Nous devons avertir les pécheurs que leur devoir est de mortifier le péché mais en tenant compte que la conversion et la foi en Christ est absolument essentielle et une condition préalable. Avant de lutter contre un péché particulier, le pécheur doit d'abord avoir réglé sa condition de pécheur (toute sa personne n'est que péché) devant Dieu et avoir reçu la grâce du salut. Un pécheur inconverti qui tente de pratiquer la mortification ne réussit en fait qu'à rendre le péché plus impétueux.

Aucun péché ne peut être bibliquement mortifié sans la foi en la personne et l'œuvre de Christ et sans le Saint-Esprit.

APPLICATIONS

1) La mortification biblique ne peut se pratiquer efficacement qu'aux conditions suivantes : le pécheur doit avoir été régénéré par le Saint-Esprit et avoir la vie de Christ en lui. La première règle générale est donc que le croyant doit s'assurer de son intérêt dans la personne et l'œuvre de Christ et le développer au maximum. Sans Lui, aucune mortification ne sera efficace et authentique.

2) Le pécheur inconverti doit être averti que son devoir est de mortifier son péché. Cependant, il doit savoir que toute tentative de mortifier le péché par ses propres forces ne fera qu'augmenter en lui son pouvoir d'attraction. Cela ne fera que nourrir son orgueil et sa justice-propre. Ses efforts sont voués au plus lamentable échec. Cela n'autorise pas le pécheur à se vautrer dans son péché et au laisser-aller. Dieu peut utiliser nos avertissements avec la Parole mais la dénonciation des péchés ne doit chercher qu'un seul but : les conduire à Christ.

QUE LA SAGESSE DE DIEU SOIT BÉNIE ET EXALTÉE!

A M E N !

